



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 135 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

## Exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement : septième rapport d'étape

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé sa décision de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement. Dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le rapport du Secrétaire général soit présenté parallèlement au projet de budget-programme pour l'exercice biennal concerné.

Le présent rapport contient des renseignements sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement depuis le sixième rapport d'étape et des informations à jour sur la gestion et la coordination du Compte.

---

\* A/66/50.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Le Compte pour le développement dans le contexte des activités des Nations Unies en matière de développement .....	3
III. Appui du Compte pour le développement à la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement : vue d'ensemble et évaluation des réalisations et résultats .....	5
IV. Performance du Compte pour le développement .....	11
V. Gestion du Compte pour le développement axée sur les résultats .....	13
VI. Conclusions .....	15
<b>Annexes</b>	
I. Bilan de l'exécution des projets des cinquième, sixième et septième tranches au 30 avril 2011 .....	17
II. État d'avancement actualisé des cinquième, sixième et septième tranches : taux d'exécution .....	18

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport a pour objet d'informer les États Membres de la situation du Compte pour le développement. Il a été établi comme suite à la résolution 56/237 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a réaffirmé sa décision de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement. Par la suite, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le rapport soit communiqué parallèlement à la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal concerné.

2. Le Compte pour le développement constitue l'un des principaux moyens dont dispose le Secrétariat des Nations Unies pour donner suite concrètement aux accords mondiaux relatifs au développement. En exécutant des projets, le Compte aide les pays à renforcer leurs capacités macroéconomiques et appuie la gouvernance transparente et responsable, le développement durable, l'émancipation des femmes, les finances et le commerce international, le renforcement des capacités statistiques, les stratégies nationales de développement et l'inclusion sociale, l'accent étant mis sur les capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Le Compte établit un lien précieux entre l'expertise analytique et normative du Secrétariat et les besoins des États Membres, y compris les pays à revenu intermédiaire et surtout les pays les moins avancés et ceux en phase de relèvement après un conflit ou une catastrophe. Le Compte joue un rôle important en ce qu'il permet de tester des modèles et des approches de développement inédits et novateurs. Une fois jugées probantes, ces approches peuvent être reproduites et amplifiées afin d'obtenir des résultats à grande échelle. Le Compte permet une collaboration entre le Secrétariat des Nations Unies et d'autres entités partenaires, qu'elles relèvent ou non des Nations Unies, notamment aux niveaux régional et sous-régional, l'accent étant mis sur l'appropriation au niveau national et la coopération Sud-Sud.

## **II. Le Compte pour le développement dans le contexte des activités des Nations Unies en matière de développement**

3. Le cadre général des activités des Nations Unies en matière de coopération pour le développement est fixé par l'Assemblée générale dans son examen triennal complet des activités opérationnelles pour le développement. L'Assemblée générale y arrête les grandes orientations de la coopération pour le développement à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que ses modalités au niveau des pays. Elle a établi que l'objectif principal des Nations Unies en matière de coopération pour le développement est le renforcement des capacités nationales en vue d'éliminer la pauvreté et de parvenir à une croissance économique soutenue et équitable et à un développement durable. À cet égard, les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, offrent un cadre à la planification, à l'examen et à l'évaluation des activités des Nations Unies en faveur du développement (voir résolution 62/208).

4. Le Compte pour le développement a été créé par l'Assemblée générale en 1997, dans sa résolution 52/12 B. Les politiques et critères spécifiques régissant le

Compte ont été définis par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 54/249, 56/237, 60/246, 61/252, 62/235, 62/237 et 62/238.

5. Depuis sa création en 1997, le Compte a permis à ses agents d'exécution d'entreprendre des activités opérationnelles en faveur du développement, conformément à leurs priorités respectives, de façon à mettre en œuvre les principales conclusions des grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, lors du Sommet mondial de 2000, a permis au Compte de cibler ses contributions et de définir ses réalisations en fonction de ces objectifs.

6. Avec le Programme ordinaire pour la coopération technique et les ressources extrabudgétaires, le Compte pour le développement assure l'essentiel du financement des activités opérationnelles des entités du Secrétariat des Nations Unies consacrées au développement. Toutefois, le Compte ne représente qu'une modeste part du financement global des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Ainsi, en 2008-2009, le montant total des contributions reçues par le système des Nations Unies pour ses activités en matière de développement a atteint quelque 27,8 milliards de dollars<sup>1</sup>, alors que pour l'exercice biennal 2010-2011, le budget du Compte s'élève à 23,6 millions de dollars.

7. Toutefois, le Compte pour le développement constitue une ressource importante pour les agents d'exécution du Secrétariat qui s'emploient à développer les capacités des pays, notamment des pays en développement et des pays les moins avancés, compte tenu de leurs mandats respectifs et de l'expertise disponible. Le Compte n'est pas affecté à des fins particulières et son utilisation repose sur des priorités établies par les États Membres, sur la base d'orientations intergouvernementales ou de demandes spécifiques d'un gouvernement et en fonction des problèmes et des besoins naissants. Ses modalités reflètent les attentes des États Membres, notamment des pays en développement, qui souhaitent disposer de davantage de capacités et de ressources humaines et techniques et bénéficier d'une collaboration interpays grâce à la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, le Compte encourage également la coopération entre les agents d'exécution des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional.

8. Comme la plupart des agents d'exécution sont des organismes non résidents, le Compte pour le développement permet aux États Membres de puiser dans les ressources et les capacités des départements des Nations Unies qui ne sont pas représentés au niveau national. Ces ressources et capacités viennent de leur travail normatif et analytique, qui constitue une part importante du mandat des agents d'exécution à l'appui du processus intergouvernemental d'élaboration des politiques, notamment de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, des commissions techniques, des commissions régionales et des organes d'experts. Ce travail suppose que les agents possèdent des connaissances techniques et spécialisées, ainsi qu'une expertise en matière d'élaboration et d'exécution de

---

<sup>1</sup> Le montant total des contributions s'est élevé à 13,6 milliards de dollars en 2008 et à 14,2 milliards de dollars en 2009. Voir le rapport du Secrétaire général, analyse du financement des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies pour 2008 (A/65/79-E/2010/76), et données préliminaires pour 2009 (Département des affaires économiques et sociales, mise à jour n° 1, juin 2010).

politiques fondée sur un large éventail d'expériences nationales. Ces ressources sont le fruit de réseaux mondiaux et régionaux d'experts, qui sont mobilisés et étoffés pour appuyer l'élaboration des politiques au niveau intergouvernemental. Ainsi, le Compte sert aussi de lien vital entre le travail normatif et analytique et les activités opérationnelles à l'appui du développement, en mettant l'accent sur l'amélioration des capacités nationales grâce au partage des connaissances. L'importance de ce lien a été soulignée lors d'une évaluation du Compte réalisée à l'occasion du dixième anniversaire de son entrée en fonctionnement [voir rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement (A/62/466)].

9. Le Compte sert aussi à appuyer l'innovation et la mise à l'essai de nouvelles méthodologies ou de nouveaux outils pour la conception et l'élaboration de politiques, ainsi que de solutions techniques pour des options à moindre coût. Ces innovations peuvent ensuite être intégrées dans les réseaux compétents.

10. En renforçant le pilier développement à l'issue du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont reconnu que les capacités des entités et agences des Nations Unies, jusqu'ici essentiellement mobilisées pour un travail normatif et analytique, étaient de plus en plus sollicitées. Ces demandes émanent d'un programme de développement international en expansion, notamment en matière de développement durable et de changement climatique; de la nécessité croissante d'une expertise technique et spécialisée de haut niveau, notamment en matière de politique de développement, compte tenu de la mondialisation des échanges associée à l'utilisation de nouvelles technologies; et, plus récemment, de la crise économique et financière en cours. L'allocation par l'Assemblée générale d'un montant supplémentaire pour la septième tranche du Compte témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de donner une nouvelle impulsion au développement des capacités. Le défi consiste à garantir une capacité opérationnelle appropriée pour faire face au travail intergouvernemental exigé, ainsi qu'une certaine cohérence entre les domaines de travail communs et les questions transversales.

### **III. Appui du Compte pour le développement à la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement : vue d'ensemble et évaluation des réalisations et résultats**

11. Les quatre premières tranches des projets du Compte pour le développement ont été examinées dans des rapports précédents. Le présent rapport d'étape évalue les projets de la cinquième tranche mis en œuvre pendant la période 2006-2009 et incluant : 24 projets initialement approuvés par l'Assemblée générale en 2005 et 6 projets qui ont été ajoutés grâce à une allocation supplémentaire en 2007, soit un total de 30 projets<sup>2</sup>. La section IV ci-après met en exergue quelques-uns des résultats obtenus, accompagnés d'exemples détaillés.

<sup>2</sup> Ne sont pas compris dans ce total 10 projets supplémentaires financés en application de la résolution 62/235 de l'Assemblée générale qui sont en cours d'exécution et seront examinés dans le prochain rapport d'étape.

12. La pratique consistant à adopter un nouveau thème général pour chaque tranche successive en fonction de priorités déterminées par l'Assemblée générale permet de fixer un axe stratégique. Depuis la quatrième tranche (2004-2005), les principaux thèmes ont trait aux objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et en particulier aux objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Les projets de la cinquième tranche définissaient leur axe stratégique en fonction des priorités programmatiques de leurs agents d'exécution, telles qu'approuvées dans leur cadre logique, qui reflétaient les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Sur les 30 projets examinés :

a) 8 projets se rapportaient à l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) 22 projets correspondaient à des objectifs du Millénaire pour le développement spécifiques, comme indiqué ci-après (chaque projet peut viser plusieurs objectifs) :

<i>Objectif du Millénaire pour le développement</i>	<i>Visé par</i>
Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim	15 projets
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	5 projets
Objectif 4 : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	2 projets
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	1 projet
Objectif 7 : préserver l'environnement	7 projets
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement	8 projets

14. La plupart des projets, même s'ils étaient formulés en fonction de problèmes de développement spécifiques, visaient à avoir l'impact le plus large possible : outre les 8 projets qui traitaient l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement, 14 projets étaient ciblés sur la réduction de la pauvreté. Afin d'évaluer la façon dont les orientations évoluent, les notes de synthèse des derniers projets approuvés, à savoir les projets de la septième tranche, ont été passées en revue. L'intention d'obtenir l'impact le plus large possible est confirmée : sur 28 projets, la moitié visaient la totalité des objectifs du Millénaire pour le développement ou au moins cinq d'entre eux. Parmi les autres projets, 10 visaient à réduire la pauvreté. Les objectifs 2 (enseignement primaire universel) et 6 (lutte contre le VIH/sida, la malaria et d'autres maladies), qui intéressent plutôt des entités autres que celles gérées par le Compte, ne figuraient pas parmi ceux traités, ce qui montre que les agents d'exécution du Compte ont formulé des projets correspondant exactement à leur expertise et à leurs capacités.

15. Près de la moitié des projets examinés visaient à obtenir des résultats tels que des méthodologies et des outils de collecte de données ayant pour but de renforcer les capacités des pays en matière d'élaboration de politiques. Les méthodologies étaient soit adaptées, soit mises au point par des experts locaux en fonction des contextes nationaux. Cet effort supposait une sensibilisation des décideurs et des institutions participant au dialogue politique national à l'utilité des nouvelles

méthodologies et données disponibles. Les projets couvraient des questions telles que : l'amélioration des politiques de protection macroéconomique et sociale, la conception de politiques en matière de sciences, de technologie et d'innovation, les moyens disponibles en matière de politique environnementale; ou le renforcement des données disponibles pour mettre en place une politique d'égalité entre les sexes. Sur 14 projets, 8 visaient à renforcer les capacités en matière de statistique afin d'aider les pays à évaluer le degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un certain nombre de projets font état de l'adoption par des responsables politiques et des institutions compétentes des nouvelles approches et méthodologies encouragées. Dans de nombreux cas, les projets visaient, dans une première étape seulement, à renforcer les capacités institutionnelles, mais le résultat final – à savoir le renforcement des politiques ou l'adoption de nouvelles politiques – doit être poursuivi au-delà du cycle de quatre ans de ces projets. Pour de nombreux projets, notamment ceux visant à contribuer le plus largement possible à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement ou couvrant la plus large zone géographique possible, en incluant les gouvernements de toutes les régions, il est trop tôt pour évaluer l'impact à long terme et les résultats obtenus.

16. Neuf projets – soit un tiers environ de ceux examinés – visaient à renforcer les compétences de pays dans un secteur précis, avec des résultats en matière de réduction de la pauvreté et de partenariat mondial pour le développement. Il s'agit d'objectifs du Millénaire pour le développement de grande ampleur, mais les projets étaient axés essentiellement sur la mise en œuvre de programmes spécifiques. Le plus souvent, ils consistaient à faciliter l'élaboration de systèmes, dans le domaine notamment du flux d'informations commerciales, du commerce électronique et des activités économiques en ligne; à mettre à jour des manuels utilisés par les entités chargées d'assurer le respect de la loi à l'échelon national; ou à étudier les meilleures pratiques utiles aux bénéficiaires de projets. Les secteurs étaient définis avec une grande précision : facilitation des échanges, modernisation de l'agriculture, technologies de l'information et des communications, stupéfiants et criminalité, sécurité routière, énergies et protection des femmes. Ces projets avaient pour objet de fournir un appui spécifique à des programmes nationaux et, en règle générale, de contribuer à la croissance économique. Lorsqu'ils sont couronnés de succès, ce qui dans ce cas peut être évalué uniquement en fonction de résultats immédiats, et lorsqu'ils sont censés être reproduits ailleurs, ils offrent l'occasion de contribuer directement à l'objectif de réduction de la pauvreté.

17. La gestion des connaissances a été soulignée comme jouant un rôle capital dans les projets de la cinquième tranche. Il est à noter que six projets ont été consacrés exclusivement à la création de mécanismes de partage et de diffusion de l'information parmi les groupes de pays ou institutions ou au niveau local. Tous ont réussi à faire avancer les débats et à susciter des accords sur des questions intéressant les participants.

18. En règle générale, l'alignement sur les objectifs du Millénaire pour le développement a permis de focaliser utilement les projets du Compte pour le développement et servi de référence aux partenaires comme aux bénéficiaires. Toutefois, quelques projets de la cinquième tranche ont été exécutés sans liens explicites avec les objectifs du Millénaire pour le développement, se limitant à leurs mandats sectoriels. Certains rapports finaux ne faisaient pas davantage état de résultats relevant des objectifs du Millénaire pour le développement. Tel était le cas, notamment, des projets où ces objectifs ne constituaient pas un élément central

identifié comme tel dans le document et le titre du projet. Il est à noter que le thème général de la nouvelle tranche de projets en préparation, la huitième, fait état des « objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dans le contexte de défis de développement multiples et interconnectés », thème qui devrait inspirer tous les projets.

19. Un objectif fondamental du Compte – à savoir renforcer les capacités des pays en développement – guide la conception des projets et décisions relatifs aux moyens d'exécution et constitue l'un des critères d'évaluation de leur impact. Plus des deux tiers des projets examinés visaient à développer les capacités des institutions et les autres à créer un environnement porteur grâce à un soutien aux politiques et aux stratégies. Certains de ces projets reposaient sur une approche en deux temps, impliquant la fourniture aux responsables politiques de haut niveau d'options en matière de politiques, puis la formation d'experts techniques pour mettre en œuvre des mesures. Ces approches peuvent avoir un impact durable et influencer à leur tour sur les attitudes et les valeurs de la société, ce qui est un objectif à long terme du renforcement des capacités. Comme le concluait l'évaluation d'un projet sur la modernisation durable de l'agriculture et la transformation du secteur agricole et rural en Afrique, « la durée du projet n'a pas été suffisante pour entraîner des changements de comportements ». Ce projet, qui a atteint ses objectifs immédiats, sera suivi d'autres projets ne relevant pas du Compte pour le développement qui couvriront une période de 5 à 10 ans.

20. Le renforcement des capacités institutionnelles prend également du temps, bien que les résultats immédiats à ce niveau soient plus facilement identifiables. À l'issue de la plupart des projets de ce type, des outils ou des mécanismes ont été élaborés et utilisés et des interactions entre institutions concernant la base de connaissances ont été établies. En même temps, les rapports finaux de la moitié environ de ces projets concluaient à la nécessité d'une assistance continue pour obtenir des résultats durables. La plupart des projets faisaient référence à des projets précédents et à des plans de suivi. Dans certains cas, des fonds ont déjà été alloués à des projets de suivi et d'autres activités de développement mises en œuvre simultanément renforcent l'impact du projet. Les projets visant à instaurer un environnement porteur et créer des capacités d'un niveau supérieur ont en général abouti. Sur huit projets, six ont conduit à l'adoption de politiques ou de stratégies ou au renforcement des stratégies et politiques existantes. Les propositions concernant la septième tranche de projets, la plus récente, montrent que la moitié des projets chercheront à renforcer les capacités institutionnelles tout en créant un environnement porteur, ce qui est très encourageant.

21. Les objectifs des projets du Compte pour le développement relèvent essentiellement des cadres stratégiques des agents d'exécution, qui reflètent les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'un certain nombre de mandats sectoriels. Toutefois, l'approche stratégique du Compte veut que les projets soient ancrés dans des contextes nationaux – même s'ils visent des objectifs mondiaux et régionaux ou sous-régionaux. En ce sens, les projets doivent être conçus en fonction de la demande des pays. Parmi les projets examinés, des déclarations explicites concernant la demande des pays ne figurent que dans huit documents de projet. Il n'a donc pas été tenu suffisamment compte de la demande détaillée ou spécifique des pays dans un tiers des projets de la cinquième tranche examinée, ce qui a retardé le démarrage de certains projets, faute d'accords sur les

objectifs au niveau national. L'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités devrait faire l'objet d'une attention plus soutenue pendant la phase de préparation des projets. Toute planification suppose que l'on obtienne un appui national de haut niveau et que l'on prenne soin de désigner des homologues nationaux efficaces. À l'occasion de l'évaluation d'un projet pourtant réussi, il a été recommandé que, pour éviter les retards, les questions jugées sensibles soient traitées en priorité. Les pays peuvent avoir exprimé leur intérêt pour une question particulière, mais il convient d'obtenir un accord clair sur la teneur, la portée, les modalités et le calendrier du projet, entre autres considérations. Assurer au Compte pour le développement un bon rapport coût-efficacité au niveau de l'exécution, des accords avec les pays et de l'évaluation des besoins peut prendre un temps considérable en l'absence d'agents d'exécution détachés au niveau national et il pourrait être judicieux de confier cette tâche au coordonnateur résident dans le pays ou, le cas échéant, aux organes nationaux coopérant avec les agents d'exécution du Compte. Au titre de la septième tranche, outre les évaluations des besoins effectuées pendant la conception initiale du projet, les deux tiers des projets ont envisagé d'évaluer les besoins pendant la phase initiale de l'exécution. L'efficacité de cette approche fera l'objet d'un suivi en vue d'une évaluation ultérieure.

22. L'Assemblée générale s'est félicitée de ce que la mise en œuvre des projets du Compte pour le développement « est préparée et exécutée conjointement par plusieurs entités du système des Nations Unies » (voir résolution 56/237 de l'Assemblée générale, par. 6). Les grands thèmes des quatrième et cinquième tranches citaient les partenariats comme l'arrangement préféré pour l'exécution dans la perspective d'une synergie et d'une mobilisation renforcées. Quatre-vingt pour cent des projets qui ont précédé la cinquième tranche ont été exécutés par plusieurs entités des Nations Unies. Une fois les projets de la cinquième tranche examinés, ce pourcentage est resté au même niveau et 60 % des projets avaient établi des partenariats avec des entités extérieures aux Nations Unies, telles que la Banque mondiale, des banques régionales, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, des organisations régionales, des organismes donateurs, des universités, des associations professionnelles et des organisations non gouvernementales internationales et nationales. Certains projets ont été exécutés conjointement avec ces partenaires. Dans d'autres projets, les partenaires ont fourni des conseils techniques, ont assumé certaines responsabilités pour l'exécution d'activités avec leurs propres ressources ou ont formulé et financé des projets de suivi.

23. La collaboration entre entités des Nations Unies répond à plusieurs objectifs. L'exécution conjointe est une fonction éprouvée. Les responsabilités sont clairement définies, et dans la plupart des cas une entité est désignée comme chef de file, ce qui permet d'éviter les difficultés liées, avant l'émergence de l'approche « unis dans l'action », à la mise en œuvre d'une programmation conjointe par les fonds et programmes des Nations Unies. La collaboration des agents d'exécution repose essentiellement sur un intérêt commun fort. Elle permet en outre de partager les enseignements tirés de projets passés ou en cours et d'activités portant sur des questions similaires. Ceci crée des liens avec d'autres activités et encourage les partenariats en vue de nouveaux projets. Un tiers des projets examinés s'inspiraient des enseignements d'autres entités. Des synergies ont été obtenues à différents niveaux. Des projets s'inspirant d'activités passées ont renforcé l'effet des investissements déjà consentis et permis d'élaborer d'autres approches qui ont donné de bons résultats. Un certain nombre de projets ont tissé des liens avec

d'autres projets en cours dans la même région, de façon à réduire les coûts et à accentuer leur impact. Des consultations entre agents d'exécution concernant l'expérience passée et en cours ont permis d'éviter les doubles emplois au stade de formulation des projets. Cet effort s'est poursuivi en cours d'exécution et, dans quelques projets, des activités ont été reformulées selon que de besoin pour éviter les chevauchements avec d'autres projets.

24. La participation à des cadres des Nations Unies au niveau national, notamment au Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, ou au niveau sous-régional, pourrait donner l'occasion de nouveaux partenariats. Les agents d'exécution du Compte pour le développement participent déjà à un certain nombre de produits programmés au titre du plan-cadre qui sont analogues dans leur portée et leur contenu aux projets du Compte. De toute évidence, les projets du Compte ont un rôle à jouer dans les cadres plus larges des Nations Unies.

25. Des exemples de résultats sont fournis dans la section IV ci-après. Les résultats des projets peuvent être évalués à différents niveaux. Au niveau le plus élevé, il s'agit de déterminer si le projet a entraîné des changements positifs par rapport aux problèmes traités. Ce niveau traite des résultats ou de l'impact en matière de développement et ne saurait être étudié de manière appropriée à court terme. Dans le cas des projets récemment terminés, les résultats immédiats, autrement dit la réalisation de résultats attendus et la production de résultats, sont une bonne indication des possibilités d'impact à plus long terme; la durabilité est un élément clef de cet impact. Dans le présent rapport, la durabilité est évaluée en fonction des initiatives prises qui ont des chances d'être poursuivies une fois le projet terminé. Au total, 21 rapports de projets identifient des initiatives qui seront poursuivies. Les rapports finaux de sept projets montrent que, pour assurer la durabilité, la poursuite des travaux ou assistante continue est nécessaire, de même qu'un engagement de haut niveau. Il convient de noter que ces projets ont été jugés durables du point de vue d'un ou plusieurs de leurs produits. Dans la mesure où la poursuite de l'assistance n'est pas couverte par les fonds du Compte (la durée des projets du Compte est limitée à deux exercices biennaux), les agents d'exécution doivent chercher d'autres modes de financement. Cela étant, il convient de souligner que même en cas d'initiatives clairement positives, la durabilité des résultats suppose une attention continue. Comme l'a déclaré l'agent d'exécution d'un projet de renforcement de la capacité des pays de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en partageant l'information, « la durabilité du réseau dépendra de la mobilisation des institutions des pays cibles disposant des ressources nécessaires pour continuer à participer à l'initiative et la soutenir ».

26. À compter de la cinquième tranche, les projets achevés ont dû être évalués et 2 % en moyenne des fonds budgétisés ont été consacrés à cette fin. Fin 2010, sept évaluations externes de projets achevés avaient été menées à bien et plusieurs autres sont en cours. Qui plus est, les rapports finaux des responsables de projets sont de qualité et contiennent des analyses réfléchies aussi bien sur les enseignements à tirer que sur les défaillances des projets, ce qui dans plusieurs cas constitue en soi une évaluation. Le directeur de programme lance actuellement un processus visant à redéfinir les dispositifs de suivi du Compte. Si les évaluations et les rapports de projets sont une source utile d'informations, notamment pour améliorer la conception des futurs projets, les fonctions de suivi et d'évaluation pourraient être complétées par des analyses et des études transversales. Des évaluations

thématiques regroupées par principaux domaines ou en fonction d'autres dimensions des programmes pourraient être transposées dans un contexte plus large et être utiles aux fins des futurs exercices de programmation.

#### **IV. Performance du Compte pour le développement**

27. La cinquième tranche, placée sous le thème « Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, moyennant la gestion des connaissances et la création de réseaux et de partenariats » se compose de 40 projets et constitue, pour l'heure, la tranche la plus importante du Compte pour le développement. Le présent chapitre donne un aperçu de ses résultats sur la base des rapports finaux établis par les agents d'exécution.

28. Les projets correspondant à cette tranche ont été exécutés à l'échelon mondial (10 projets) ou régional (30 projets). Presque tous portaient sur les régions Afrique, Asie et Amérique latine et étaient consacrés à des domaines tels que le développement social, le développement durable, la statistique, la gouvernance, l'environnement et la promotion de la femme.

29. Les projets ont été exécutés dans le cadre d'activités diverses et variées. Pour certains des projets relevant du Compte – ateliers de formation, séminaires d'experts, services consultatifs et mise en commun d'informations – les méthodes d'exécution sont restées plus traditionnelles que novatrices. Néanmoins, en ce qui concerne la formation organisée, l'accent a été mis sur l'adoption immédiate de nouveaux outils par les institutions participantes, ce qui a permis d'améliorer la viabilité de l'intervention. Pour sélectionner les projets, l'on a notamment appliqué le critère de la mise en valeur des compétences et des ressources des pays en développement, notamment le recrutement de consultants nationaux et l'utilisation des connaissances locales. Si neuf projets examinés au chapitre III ci-dessus ont porté sur la promotion de normes et d'outils mis au point dans le cadre de programmes mondiaux des Nations Unies, tous ces projets ont instauré un dialogue visant à inciter les participants à adapter les normes et les outils aux contextes nationaux. Les autres projets ont élaboré des normes et des outils grâce à la mise en commun de données d'expérience entre les participants. Une part importante de la formation s'est appuyée sur les échanges entre pairs et a fait fond sur la collaboration Sud-Sud.

30. Le renforcement des réseaux d'experts est la modalité prédominante du Compte. Ainsi, plusieurs projets étaient spécifiquement axés sur la gestion des connaissances et sur la création ou l'extension de réseaux de connaissances sur le développement, qui vont des réseaux classiques d'experts à des réseaux de la société civile et à la mise en place de portails et de bases de données électroniques. Un projet intitulé « Coopération interrégionale visant à renforcer l'intégration sociale, l'égalité entre les sexes et la promotion de la santé dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » est un exemple de mise en commun de connaissances à l'échelle régionale par la création d'un réseau de pôles de connaissances sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a permis de mettre en place un réseau de praticiens. Ce réseau se composait de quelque 90 experts de 29 pays de la région relevant de la Commission économique pour l'Afrique. D'autres réseaux comprenaient un pôle de connaissances sur les aspects économiques de l'égalité des sexes dans la région relevant de la Commission

économique pour l'Europe et un pôle de connaissances sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour la région Asie et Pacifique, qui héberge une communauté de praticiens sur l'intégration sociale, l'égalité des sexes et la santé.

31. Des partenariats et des synergies entre les agents d'exécution parties au Compte ainsi qu'avec d'autres mécanismes de développement ont été instaurés d'une manière systématique, et non plus occasionnelle. Seuls 5 projets sur 30 ont été exécutés par un agent unique. Ainsi, le projet intitulé « Coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel » associait toutes les commissions régionales et a également réuni, au sein d'un comité directeur, des représentants des principales institutions partenaires. Le projet intitulé « Programme d'alliance pour un partenariat public/privé visant à renforcer les capacités de développement des infrastructures et la fourniture des services de base » a mis en place un cadre propre à renforcer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

32. La durabilité des résultats est l'un des critères clefs qu'applique le gestionnaire des programmes du Compte pour le développement à la conception des projets. Le projet intitulé « Participation des femmes autochtones : renforcement des capacités des autorités locales en Amérique latine grâce aux nouvelles technologies » illustre les succès remportés à cet égard; en effet, en mettant ses activités en relation avec les propositions de développement des peuples autochtones et leurs priorités, il a permis d'apporter une réponse durable aux préoccupations de ces peuples. De nombreux projets ont permis de mettre en place des initiatives dont les effets perdureront, telles que l'utilisation continue de méthodologies et d'autres ressources par les participants, l'instauration de réseaux incluant des interactions continues des participants, la coopération entre les pays et, dans un cas, l'expansion d'une communauté de praticiens, ou l'adoption de nouvelles politiques par les gouvernements – dans deux cas, les gouvernements ont créé un nouvel organisme national chargé de mettre en œuvre des politiques – et l'adoption et le financement de projets de suivi. Les organismes donateurs qui intègrent la méthodologie de projets dans leurs programmes, la participation accrue aux initiatives qui prévoient une transposition des projets à grande échelle et l'instauration de liens avec les autres projets de développement des participants sont autant d'exemples supplémentaires témoignant du respect de ce critère.

33. L'Assemblée générale a chargé le Secrétariat d'utiliser, dans la mesure du possible, les ressources humaines et autres disponibles dans les régions en développement (voir les résolutions 53/220 A et 53/220 B de l'Assemblée générale) dans le cadre du Compte. En ce qui concerne la cinquième tranche, cette disposition a été appliquée à de nombreux projets. Ainsi, le projet intitulé « Renforcement des capacités nationales permettant d'élaborer des politiques économiques locales au moyen d'un réseau de l'Institut virtuel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement » incitait à privilégier le renforcement des capacités locales en appuyant les facultés et les programmes universitaires institutionnels. En particulier, il cherchait à promouvoir l'enseignement et la capacité de recherche à l'échelon local pour l'élaboration d'outils didactiques, y compris des versions adaptées aux nécessités locales destinées à être prises en compte dans le cursus universitaire. Il a également servi de catalyseur pour la coopération Sud-Sud et Nord-Sud entre les universités participantes.

34. Les projets au titre du Compte permettent l'enrichissement mutuel des fonctions normatives et analytiques et des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. C'est ce phénomène qui permet bien souvent de concevoir des nouveautés telles que des projets pilotes de faible envergure – comme il en a été de plus de la moitié des projets de la cinquième tranche examinés au chapitre III ci-dessus. L'impact de tels projets, une fois achevés, dépend dans une grande mesure de la capacité d'en démultiplier les effets ainsi que de tirer parti de ressources supplémentaires pendant le cycle du projet, et d'en dégager de nouvelles ressources pour assurer le suivi et le déploiement à grande échelle d'approches utiles. Près des deux tiers des projets examinés ont attiré des ressources supplémentaires de partenaires ou d'institutions extérieurs. Par conséquent, parmi les résultats intéressants obtenus dans le cadre de la cinquième tranche, qui s'observent également dans d'autres tranches, figure la mise à profit des ressources pour la poursuite ou l'expansion des projets, comme dans le cas du projet intitulé « Renforcement des capacités en vue d'appuyer l'intégration commerciale, en particulier la gestion intégrée des flux d'information commerciale et la facilitation du commerce en Asie centrale ». L'exécution, par la Banque asiatique de développement, en Arménie, au Bangladesh et en Indonésie, d'un projet analogue qui mettait en œuvre la même méthodologie, a eu un effet multiplicateur qui a permis d'améliorer les données relatives au secteur non structuré et à l'emploi informel.

## V. Gestion du Compte pour le développement axée sur les résultats

35. Si l'Assemblée générale approuve les 40 projets proposés pour la huitième tranche [voir A/66/6 (Sect. 36)], la couverture historique du Compte pour le développement comprendra 244 projets étalés sur huit tranches. En tout, 108 projets relevant des cinquième, sixième et septième tranches font ou feront l'objet d'une gestion active. On trouvera plus de précisions en la matière dans les annexes I et II.

36. Le tableau 1 présente en détail toutes les tranches du Compte, le nombre de projets exécutés, les thèmes sous lesquels ils sont placés et les taux d'exécution.

Tableau 1  
Projets du Compte pour le développement au 30 avril 2011

<i>Tranche</i>	<i>Thème</i>	<i>Exercice biennal</i>	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Crédit ouvert (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage)</i>
1	Appui à l'application des textes issus des grandes conférences	1998-1999	7	13 065,0	Tranche clôturée
2	Création de réseaux et compétences régionales et sous-régionales	2000-2001	16	13 065,0	Tranche clôturée
3	Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation	2002-2003	20	13 065,0	Tranche clôturée
4	Renforcement des capacités de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, moyennant la création de partenariats, la gestion des connaissances et l'utilisation de l'informatique	2004-2005	23	13 065,0	Tranche clôturée

<i>Tranche</i>	<i>Thème</i>	<i>Exercice biennal</i>	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Crédit ouvert (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage)</i>
5	Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, moyennant la gestion des connaissances et la création de réseaux et de partenariats	2006-2007	40	21 551,9 <sup>a</sup>	85
6	Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, par l'innovation, la création de réseaux et la gestion des connaissances	2008-2009	47	26 151,3 <sup>b</sup>	47
7	Appui à la mobilisation face aux grands défis du développement dans le monde pour faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, par le biais de la coopération mondiale, régionale et nationale	2010-2011	51	27 651,3 <sup>c</sup>	10
<b>Total</b>			<b>204</b>	<b>127 614,5</b>	

<sup>a</sup> Dans sa résolution 62/235A, l'Assemblée générale a approuvé pour le Compte un montant de 16 551 900 dollars, également compte tenu de l'actualisation des coûts. Dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé d'augmenter de 5 millions de dollars le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 au chapitre 34 (Compte pour le développement). Le montant définitif des ressources de l'exercice biennal 2006-2007 s'établit donc à 21 551 900 dollars. Il convient de noter que 10 projets sur les 40 qui ont été approuvés sont encore en voie d'exécution.

<sup>b</sup> Les ressources demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 34)] s'élevaient à 16 480 900 dollars. L'Assemblée générale a décidé, au paragraphe 43 de sa résolution 62/236, de réduire de 2 % les ressources demandées pour les rubriques autres que les postes, les frais de voyage, les services contractuels et des frais généraux de fonctionnement, d'où une réduction de 329 600 dollars par rapport aux ressources demandées au chapitre 34 (Compte pour le développement). Par sa résolution 62/238 (Sect. VIII), l'Assemblée a décidé d'allouer au Compte pour le développement, à titre exceptionnel, un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. En conséquence, au moment de l'adoption du budget-programme initial pour l'exercice biennal 2008-2009, le montant total approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 62/237 au chapitre 34, Compte pour le développement, s'élevait à 18 651 300 dollars. Par sa résolution 64/242, l'Assemblée a décidé que le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) serait augmenté de 7,5 millions de dollars. Le montant total pour la sixième tranche du Compte s'élève ainsi à 26 151 300 dollars.

<sup>c</sup> Les ressources demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 35)] s'élevaient à 18 651 300 dollars. Dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement. En conséquence, au moment de l'adoption du budget-programme initial pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant total approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 64/244 au chapitre 34 (Compte pour le développement) s'élevait à 26 151 300 dollars. En outre, un montant de 4 millions de dollars provenant des soldes résiduels des quatre premières tranches du Compte a été ajouté à la septième tranche.

37. En 2010, 38 projets supplémentaires ont été programmés grâce au montant de 12,5 millions de dollars décrété par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/242 (sixième tranche : 7,5 millions de dollars) et 64/243 (septième tranche : 5 millions de dollars) ainsi que grâce aux 4 millions de dollars provenant des soldes résiduels des tranches 1 à 4. On trouvera à l'annexe II des renseignements détaillés sur chaque projet, tels que l'intitulé du projet, l'agent chargé de son exécution et les crédits ouverts à ce titre. Ces projets ont été programmés conformément aux orientations données pour la septième tranche de projets du Compte, qui a pour thème général « L'appui à la mobilisation face aux grands défis du développement dans le monde pour faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus

au niveau international, par le biais de la coopération mondiale, régionale et nationale ». L'on a veillé tout particulièrement, dans le cadre des projets, à donner une meilleure description des bénéficiaires et de leurs besoins en affinant les objectifs et les réalisations escomptées des projets et en améliorant le suivi et l'évaluation. De nombreux projets ont désormais un lien direct avec ceux du PNUAD et prévoient des consultations avec les équipes de pays des Nations Unies. La répartition par domaine thématique et par agent d'exécution est inchangée par rapport à celle de la septième tranche ordinaire. Les projets devraient être achevés d'ici à 2014.

38. Par sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a décidé de créer un poste P-5 et un poste P-4 dont les titulaires apporteront un appui au Compte pour le développement. La création de ces deux postes a facilité la programmation des 38 projets supplémentaires. Au cours des deux années à venir, la gestion du Compte mettra particulièrement l'accent sur le renforcement du suivi et de l'évaluation et sur une meilleure prise en considération des enseignements tirés de la programmation de nouvelles tranches et de nouveaux projets.

## VI. Conclusions

39. **L'examen des projets de la cinquième tranche présentés dans le présent rapport a révélé que les projets sont conçus de manière à ce qu'ils aient le plus large impact possible – que les projets portent sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement ou qu'ils ciblent l'objectif primordial de la réduction de la pauvreté. En les alignant sur lesdits objectifs, l'on a créé des orientations stratégiques utiles pour les projets relevant du Compte pour le développement et établi une référence pour les partenaires et les bénéficiaires.**

40. **Le Compte a pour objectif fondamental, notamment, d'assurer le renforcement des capacités dans les pays en développement. Plus des deux tiers des projets examinés visaient à renforcer les capacités des institutions, tandis que les autres tendaient à l'instauration d'un environnement porteur en appuyant les politiques et stratégies pertinentes. S'agissant des premiers, l'on a conclu, dans la moitié des cas, à la nécessité d'une assistance continue pour ne pas compromettre les résultats obtenus. Les propositions de projets de la septième tranche, plus récentes, révèlent que, dans la moitié des cas, l'on continuera de renforcer la capacité institutionnelle, tout en favorisant l'instauration d'un environnement porteur.**

41. **Les objectifs des projets qui relèvent du Compte s'avèrent pertinents pour les domaines d'action privilégiés des programmes établis par les agents d'exécution. Il convient de prendre davantage en considération, dans les projets, les besoins de développement spécifiques à chaque pays. La prise en compte de la demande des pays est en outre importante si l'on veut concevoir correctement les projets. Pour les projets de la septième tranche, l'évaluation des besoins s'est faite non seulement au stade de la conception, mais, dans les deux tiers des cas, elle s'est faite également au cours du stade initial de l'exécution.**

42. **L'instauration de partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies a été l'un des principaux critères appliqués pour la cinquième tranche. Quatre-vingt pour cent de ces projets ont été exécutés par deux**

organismes des Nations Unies ou plus, et 60 % ont permis d'instaurer des partenariats avec des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies.

43. L'impact des projets pilotes novateurs dépend dans une grande mesure de la capacité d'en transposer ou d'en démultiplier les effets, autant que de tirer parti des ressources nouvelles et supplémentaires pour en assurer le suivi et l'exécution à grande échelle. Près des deux tiers des projets examinés ont attiré des ressources supplémentaires de partenaires et d'institutions extérieures.

44. Enfin, la durabilité, critère essentiel pour un impact à long terme, a été évaluée dans le cadre des initiatives qui ont été prises pour déterminer si elles étaient susceptibles d'être poursuivies après l'achèvement des projets. Pour de nombreux projets, les rapports établis font état de résultats répondant à ce critère.

45. Pour améliorer l'exécution du Compte, et notamment pour mieux répondre aux besoins en perpétuelle évolution des États Membres, il faudrait renforcer la fonction de suivi et d'évaluation assumée par le gestionnaire des programmes du Compte de développement. Il faudrait compléter les données d'évaluation existantes par des examens et des études intersectoriels. Les évaluations thématiques de projets regroupés autour de questions de fond ou d'autres éléments pourraient donner lieu à des conclusions applicables à un contexte plus large, permettant ainsi de transposer les enseignements tirés à l'occasion d'un projet dans un autre domaine où des progrès restent à faire.

46. Tous les projets financés au titre des tranches 1 à 5 ont été achevés<sup>3</sup>. À partir de la septième tranche, les projets sont conçus de manière à mieux en définir les besoins et les bénéficiaires. C'est en affinant les objectifs et les réalisations escomptées et en améliorant les mécanismes de suivi et d'évaluation que l'on atteint ce but. L'on dénombre désormais davantage de projets qui ont des liens avec ceux du PNUAD et qui prévoient des consultations actives avec les équipes de pays des Nations Unies. L'exécution des sixième et septième tranches est en bonne voie, l'achèvement des projets devant intervenir dans les délais prévus sur deux exercices biennaux. Le financement supplémentaire que l'Assemblée générale a approuvé dans ses résolutions 64/242 et 64/243 et le solde résiduel ont été entièrement programmés.

47. Les deux postes créés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/242 ont déjà contribué très directement à améliorer la gestion des programmes relevant du Compte pour le développement.

48. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

---

<sup>3</sup> À l'exception de 10 projets relevant de la cinquième tranche et financés en application de la résolution 62/235 de l'Assemblée générale, qui sont encore en cours d'exécution.

## Annexe I

### Bilan de l'exécution des projets des cinquième, sixième et septième tranches au 30 avril 2011

<i>Tranche</i>	<i>Exercice biennal</i>	<i>Nombre de projets opérationnels</i>	<i>Montant approuvé (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale</i>	<i>Document officiel</i>	<i>Période d'exécution</i>	<i>Taux d'exécution au 30 avril 2011 (pourcentage)</i>
5	2006-2007	10	5 000,0 <sup>a</sup>	62/235	A/63/335	2008-2011	37
6	2008-2009	27	16 480,9 <sup>b</sup>	62/237	A/62/6 (Sect. 34)	2008-2011	68
6	2008-2009	5	2 170,4 <sup>b</sup>	62/236, 62/237 et 62/238	A/63/335	2008-2011	56
6	2008-2009	15	7 500,0 <sup>b</sup>	64/242	A/64/545	2010-2014	0
7	2010-2011	28	18 651,3 <sup>c</sup>	64/243 et 64/244	A/64/6 (Sect. 35)	2010-2013	13
7	2010-2011	12	4 000,0 <sup>c</sup>	Solde résiduel des tranches 1 à 4		2010-2014	9
7	2010-2011	11	5 000,0 <sup>c</sup>	64/243 et 64/244	A/64/6 (Sect. 35)	2010-2014	–
<b>Total</b>		<b>108</b>	<b>58 802,6</b>				

<sup>a</sup> Voir tableau 1, renvoi <sup>a</sup>.

<sup>b</sup> Voir tableau 1, renvoi <sup>b</sup>.

<sup>c</sup> Voir tableau 1, renvoi <sup>c</sup>.

## Annexe II

### État d'avancement actualisé des cinquième, sixième et septième tranches : taux d'exécution

Tableau A.1

**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 34 (Compte pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (cinquième tranche) (au 30 avril 2011)**

Intitulé	Agent d'exécution	Montant approuvé	Dépenses	Taux d'exécution	
		(A)	(B)	(pourcentage)	
		(milliers de dollars É.-U.)		(B)/(A)	
AE	Renforcement de la capacité des pays de l'Asie et du Pacifique à faire face aux incidences financières des crises extérieures et à atténuer les effets des changements climatiques au moyen de nouveaux instruments de gestion des risques <sup>a</sup>	CNUCED	621,0	63,5	10
AF	Renforcement des institutions statistiques des pays d'Asie du Sud-Est à faible revenu	Département des affaires économiques et sociales	435,0	195,0	45
AG	Prise en compte des changements climatiques dans les stratégies et plans de développement durable des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes	Département des affaires économiques et sociales	537,0	188,6	35
AH	Renforcement du rôle des conseils économiques et sociaux nationaux pour la participation la plus large possible à l'élaboration des politiques socioéconomiques	Département des affaires économiques et sociales	281,0	179,8	64
AI	Amélioration de l'accès à l'eau et aux services sanitaires en Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est et dans le Caucase	CEE	352,0	253,6	72
AJ	Renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique à prendre en compte la Stratégie de Maurice dans leurs stratégies nationales de développement durable	CESAP	631,0	257,0	41
AK	Renforcement des capacités nationales de production et de consommation durables	PNUE	483,0	<sup>b</sup>	–
AL	Promotion des stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement par l'action commune au niveau régional	CESAP	593,0	298,8	50
AM	Renforcement de la capacité des pays à concevoir et mettre en œuvre des politiques énergétiques durables de production et d'utilisation de biocarburants en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	453,0	255,6	56

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>	
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(pourcentage)</i>	
		<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>(B)/(A)</i>	
AN	Renforcement de la capacité des pays d'Afrique à formuler des stratégies de lutte contre la pauvreté en accord avec les objectifs du Millénaire pour le développement	CEA	614,0	169,6	28
<b>Total</b>			<b>5 000,0</b>	<b>1 861,5</b>	<b>37</b>

*Abréviations* : CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

<sup>a</sup> Un crédit de 5 000 000 dollars a été ouvert pour les projets AE à AN, conformément à la résolution 63/335 de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> Des crédits ont été alloués à ce projet, mais aucune dépense n'a été opérée.

Tableau A.2

**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 34 (Compte pour le développement)  
du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (sixième tranche) (au 30 avril 2011)**

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(en pourcentage)</i>
		<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>(B)/(A)</i>
A Renforcement des capacités nationales d'adaptation aux migrations internationales : porter au maximum les avantages sur le plan du développement et réduire au minimum les effets néfastes	CEPALC	1 193,0	1 127,9	95
B Renforcement de la capacité des pays en développement d'appliquer les normes internationales régissant le commerce des produits agricoles en vue d'accroître leur compétitivité commerciale	CEE	703,0	453,8	65
C Renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes par la mise en réseau de communautés de savoir locales	CEPALC	736,0	736,0	100
D Amélioration de la compétitivité commerciale des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays de transit par la mise en place de mécanismes à guichet unique	CESAP	763,0	728,8	96
E Écoefficacité et développement durable de l'infrastructure urbaine en Asie et en Amérique latine	CESAP	753,0	720,1	96
F Réseaux africains de connaissances statistiques à l'appui des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international	Département des affaires économiques et sociales	896,0	826,8	92
G Renforcement des capacités des pays les moins avancés en Asie et en Afrique en vue de les aider à se doter de stratégies de sortie	Département des affaires économiques et sociales	615,0	452,2	74
H Renforcement des capacités en matière de statistique en vue de favoriser la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international dans la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale	Département des affaires économiques et sociales	683,9	293,7	43
I Renforcement des capacités nationales d'intégration des principes de développement durable dans les stratégies de développement des pays sortant d'un conflit	Département des affaires économiques et sociales	546,0	215,6	39
J Renforcement des capacités nationales en vue de la mise en œuvre efficace du programme de développement de l'ONU et de l'évaluation des progrès	Département des affaires économiques et sociales	723,0	446,8	62
K Création de capacités institutionnelles et de réseaux afin d'œuvrer avec les jeunes au développement en Afrique	Département des affaires économiques et sociales	590,0	<sup>a</sup>	–
L Renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le secteur du tourisme de six pays d'Afrique en développement de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	CNUCED	489,0	406,0	83

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(en pourcentage)</i>
		<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>(B)/(A)</i>
M Appui à la prise de décisions et à la formulation d'orientations sur l'investissement étranger direct tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey	CNUCED	402,0	311,0	77
N Promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord	CNUCED	531,0	495,4	93
O Renforcer la participation effective des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international	CNUCED	530,0	301,6	57
P Renforcement des capacités productives dans les pays en développement en vue d'accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales	CNUCED	450,0	449,4	100
Q Mise en place de capacités nationales en matière d'indicateurs de la biodiversité et d'établissement de rapports sur la question en Afrique australe et orientale	PNUE	504,0	488,4	97
R Renforcement des capacités des institutions nationales d'incorporer les accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté	PNUE	661,0	435,6	66
S Réseau énergétique mondial pour les établissements urbains : ménager un meilleur accès à l'énergie aux pauvres vivant en zones urbaines	ONU-Habitat	445,0	135,4	30
T Renforcement des capacités en vue d'ancrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques urbaines et municipales en Amérique latine et dans les Caraïbes	ONU-Habitat	381,0	381,0	100
U Renforcement des systèmes nationaux de justice pénale afin de démanteler les principales filières utilisées pour la traite d'êtres humains en Égypte, au Pakistan et au Kirghizistan	UNODC	531,0	318,3	60
V Qualité de l'eau en Asie centrale	CEE	443,0	297,8	67
W Mécanismes novateurs de financement de projets d'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables	CEA	623,0	<sup>a</sup>	–
X Renforcement des capacités à l'appui des réformes de la politique foncière dans les pays d'Afrique pour assurer un développement durable	CEA	600,0	40,4	7
Y Renforcement de la capacité des administrations locales d'Amérique latine de faire face aux problèmes fondamentaux de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international	CEPALC	655,0	414,9	63

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(en pourcentage)</i>
		<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>(B)/(A)</i>
Z Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de la statistique des petits États insulaires en développement des Caraïbes de réaliser les objectifs du Millénaire et autres objectifs pour le développement convenus à l'échelon international	CEPALC	528,0	294,7	56
AA Développement humain participatif dans les pays qui sortent d'un conflit	CESAO	506,0	366,1	72
AB Renforcement des capacités pour la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement <sup>b</sup>	Département des affaires économiques et sociales	280,4	<sup>a</sup>	–
AC Renforcement des politiques visant la science, la technologie au service du développement en Amérique latine	CNUCED	480,0	241,6	50
AD Renforcement des capacités des administrations locales en Afrique à faire face au changement climatique	ONU-Habitat	451,0	451,0	100
AE Comprendre les impacts économiques possibles du changement climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	558,0	372,9	67
AF Harmonisation régionale de la cyberlégislation en vue de promouvoir la société du savoir dans le monde arabe	CESAO	401,0	139,3	35
AG Renforcer la cohérence entre macroéconomie et politiques d'aide sociale par la modélisation micro-macroéconomique	Département des affaires économiques et sociales	590,0	–	–
AH Renforcer la capacité des gouvernements et des ONG de promouvoir l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en Afrique	Département des affaires économiques et sociales	474,0	–	–
AI Renforcement des capacités des administrations fiscales nationales des pays en développement d'Amérique latine pour réduire les coûts des transactions fiscales et ainsi maximiser leurs recettes fiscales	Département des affaires économiques et sociales	526,0	–	–
AJ Aider les autorités responsables des finances et de la planification à élaborer et à appliquer des politiques macroéconomiques	Département des affaires économiques et sociales	514,0	–	–
AK De nouveaux outils pour le développement : renforcer la cohérence et la coordination des politiques de développement	Département des affaires économiques et sociales	345,0	–	–
AL Coopération interrégionale sur l'utilisation en comptabilité nationale de données sur le secteur non structuré et l'emploi informel	CEA	800,0	–	–
AM Renforcement des capacités des fonctionnaires des administrations nationales en matière de gestion de partenariats public-privé pour améliorer la prestation des services et le développement des infrastructures en Afrique	CEA	550,0	–	–
AN Renforcer la capacité des pays relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale d'adopter et d'appliquer des technologies vertes novatrices permettant l'adaptation au changement climatique	CEE	548,0	–	–

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(en pourcentage)</i>
		<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>		
		<i>(B)/(A)</i>		
AO Renforcer la capacité d'adaptation des fonctionnaires gouvernementaux aux éventuels scénarios-catastrophe liés à des phénomènes météorologiques extrêmes : analyse en vue de l'élaboration de politiques d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe	CEPALC	302,0	–	–
AP Renforcer la capacité des autorités de contrôle et des agents de transport d'améliorer l'efficacité du transport transfrontières dans les pays en développement sans littoral et de transit	CESAP	533,0	–	–
AQ Renforcer la coopération Sud-Sud pour rendre plus abordables les options d'énergies durables en Asie et dans le Pacifique	CESAP	541,0	–	–
AR Renforcement des capacités des universités des pays en développement d'effectuer une analyse orientée vers l'action des défis mondiaux majeurs en matière de développement	CNUCED	493,0	–	–
AS Renforcer la capacité des décideurs politiques et des chefs d'entreprise de trois pays bénéficiaires de l'initiative BioTrade d'intégrer les projets REDD plus dans les stratégies BioTrade	CNUCED	348,0	–	–
AT Renforcer la capacité des collectivités rurales des PMA d'exploiter les possibilités d'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota et d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits traditionnels	CNUCED	496,0	–	–
AU Renforcer la capacité statistique de suivre la réalisation de la cible des OMD concernant l'amélioration des taudis dans le contexte des catastrophes naturelles et des crises du logement survenant en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes	ONU-Habitat	440,0	–	–
<b>Total</b>		<b>26 151,3</b>	<b>12 342,8</b>	<b>47</b>

*Abréviations* : CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; UNODC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

<sup>a</sup> Des crédits ont été alloués à ce projet, mais aucune dépense n'a été opérée.

<sup>b</sup> Un crédit de 2 170 400 dollars a été ouvert pour les projets AB à AF, conformément à la résolution 62/238 de l'Assemblée générale.

<sup>c</sup> Un crédit de 7,5 millions de dollars a été ouvert pour les projets AG à AU, conformément à la résolution 64/242 de l'Assemblée générale.

Tableau A.3

**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 34 (Compte pour le développement)  
du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (septième tranche) (au 30 avril 2011)**

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) (B)/(A)</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	
		<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
A Facilitation de l'intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale par le biais de l'aide aux arrangements commerciaux	CEA	975,3	–	–
B Prise en compte du changement climatique dans les politiques agricoles afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest	CEA	637,5	–	–
C Renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau partagées en Afrique australe	CEA	606,8	–	–
D Atténuation du changement climatique par l'investissement étranger direct dans les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles	CEE	629,9	8,9	1
E Facilitation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur des transports en tenant compte des liens entre énergie et environnement	CEE	738,0	24,4	3
F Amélioration de la quantification du travail non rémunéré accompli par les femmes à l'appui des politiques d'élimination de la pauvreté	CEPALC	568,0	17,0	3
G Amélioration de la gestion des ressources affectées à l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	554,5	<sup>a</sup>	–
H Renforcement des capacités nationales en matière de statistique et de coordination interinstitutionnelle aux fins du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération interrégionale et au partage des connaissances	CEPALC	1 192,0	497,2	42
I Amélioration de la préparation en cas de catastrophe dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	CESAP	621,9	<sup>a</sup>	–
J Renforcement de la sécurité énergétique et amélioration de l'accès aux sources d'énergie au moyen de partenariats entre le public et le privé dans le domaine des sources d'énergie renouvelables	CESAP	1 006,5	605,3	60
K Renforcement de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique	CESAP	749,4	261,5	35
L Renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques pour réduire la pauvreté en Asie occidentale	CESAO	547,2	3,5	1
M Renforcement des capacités de négociation des traités d'investissement bilatéraux dans la région de la CESA	CESAO	502,2	75,0	15
N Renforcement de l'action de la justice pénale contre la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est, plus particulièrement en Moldova	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	499,6	–	–

	<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) (B)/(A)</i>
			<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	
			<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
O	Renforcement des capacités des pays en développement concernant l'application effective du droit de la concurrence aux fins de la réduction des entraves à la productivité économique	CNUCED	617,7	39,3	6
P	Traitement des effets et des conséquences de la crise financière mondiale sur les pays en développement par l'appui aux secteurs des services	CNUCED	653,0	<sup>a</sup>	–
Q	Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques commerciales	CNUCED	621,9	90,0	14
R	Renforcement de la capacité de gestion actif-passif des services nationaux chargés de la gestion de la dette	CNUCED	663,4	11,4	2
S	Intégration de la dimension « commerce » dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	CNUCED	534,8	118,5	22
T	Renforcement de la capacité qu'ont les douaniers de prévenir le commerce illicite de matières présentant un risque pour l'environnement, par l'entremise de l'initiative Douanes vertes	PNUE	669,6	93,7	14
U	Renforcement des capacités nationales de planification pour une production agroalimentaire viable à long terme	PNUE	710,0	<sup>a</sup>	–
V	Renforcement des capacités des organismes de formation des administrations locales pour permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	ONU-Habitat	687,2	85,0	12
W	Renforcement des réseaux régionaux d'échange de savoir pour favoriser la mise en œuvre effective du programme de l'ONU en matière de développement et évaluer les progrès accomplis	Département des affaires économiques et sociales	526,3	<sup>a</sup>	–
X	Renforcement des capacités de gestion des ressources humaines dans le secteur public, en Afrique, comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international	Département des affaires économiques et sociales	695,5	417,7	60,0
Y	Promotion de la création d'un réseau d'information parlementaire en Amérique latine	Département des affaires économiques et sociales	407,3	–	–
Z	Renforcer les capacités d'adaptation des pays d'Afrique aux changements climatiques en améliorant la gestion de la variabilité de l'eau et des autres changements liés au climat	Département des affaires économiques et sociales	697,6	–	–
AA	Renforcer la capacité d'établir des rapports nationaux pour contribuer à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	Département des affaires économiques et sociales	527,6	<sup>a</sup>	–
AB	Amélioration de la qualité des statistiques et des indicateurs nécessaires au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international	Département des affaires économiques et sociales	810,6	–	–

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) (B)/(A)</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	
		<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
AC Renforcer la capacité des analystes des politiques nationaux dans les secteurs sociaux et économiques en ce qui concerne la production et l'utilisation des comptes de transfert nationaux <sup>b</sup>	Département des affaires économiques et sociales	306,0	<sup>a</sup>	–
AD Renforcer la capacité des organisations de la société civile de promouvoir la mise en œuvre des résolutions du Conseil économique et social et des questions à l'ordre du jour de l'ONU au niveau national	Département des affaires économiques et sociales	314,0	–	–
AE Renforcer les capacités des décideurs africains d'intégrer la réduction des risques de catastrophe naturelle dans les politiques et stratégies de développement nationales et régionales en Afrique	CEA	402,0	–	–
AF Renforcement des capacités d'atténuer l'impact de la crise financière et de maintenir un développement dynamique et inclusif en Asie et dans le Pacifique	CESAP	425,0	<sup>a</sup>	–
AG Renforcer la capacité statistique des pays à économie en transition d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement visant à assurer un environnement durable et de communiquer des données sur les vulnérabilités environnementales	CEE	391,0	–	–
AH Mieux mesurer la pauvreté : renforcer la capacité statistique nationale des pays des Caraïbes d'estimer les parités de pouvoir d'achat	CEPALC	401,0	160,6	40
AI Renforcement de l'aptitude des responsables politiques de la région de la CESA0 à formuler des politiques et des plans d'action nationaux en faveur de la jeunesse, afin de donner suite au Programme d'action mondial pour la jeunesse	CESA0	379,0	<sup>a</sup>	–
AJ Renforcer les capacités des pays en développement sans littoral d'attirer des IED pour le développement et la modernisation des capacités productives	CNUCED	351,0	–	–
AK Coopération internationale pour élaborer un système de suivi mondial des politiques nationales d'investissement	CNUCED	349,0	–	–
AL Renforcer les processus régionaux et nationaux permettant d'élaborer et d'appliquer les stratégies de promotion des énergies durables qui contribuent le plus à réduire les émissions de gaz à effet de serre	PNUE	270,0	–	–
AM Renforcer la capacité statistique de prévention de la criminalité en Asie	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	207,0	197,2	96
AN Renforcement des capacités des villes d'Asie et du Pacifique d'augmenter leur adaptabilité aux incidences des changements climatiques	ONU-Habitat	205,0	–	–
AO Renforcer la capacité des pays en développement et des économies en transition de se relier aux filières de l'offre mondiales par la réduction des entraves au commerce	CEE	452,0	–	–
AP Renforcer les capacités des secteurs de l'exportation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de relever les défis suscités par le changement climatique	CEPALC	605,0	–	–

<i>Intitulé</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Montant approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) (B)/(A)</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	
		<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
AQ Renforcer la capacité des pouvoirs publics et de la société civile de prendre en compte les droits économiques et sociaux dans les politiques macroéconomiques	CEPALC	393,0	–	–
AR Développement d'une architecture financière et monétaire régionale en Asie et dans le Pacifique à l'appui des réformes financières mondiales	CESAP	526,0	–	–
AS Renforcement des capacités nationales dans la région de la CESAO en ce qui concerne le développement des secteurs de production écologiques	CESAO	491,0	–	–
AT Projet régional destiné à renforcer la capacité statistique des pays de la CESAO en matière de compilation de statistiques énergétiques de base et de bilans énergétiques	CESAO	509,0	–	–
AU Renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique et d'Asie d'appuyer leur participation effective aux négociations d'accords de facilitation du commerce bilatéraux, régionaux et multilatéraux	CNUCED	477,0	–	–
AV Renforcer la capacité des pays de prendre en main l'aide liée au commerce dans les plans de développement nationaux des Nations Unies	CNUCED	311,0	–	–
AW Intégrer la viabilité environnementale dans les processus de programmation des Nations Unies liés au PNUAD et aux bilans communs de pays	PNUE	500,0	–	–
AX Renforcer les capacités nationales en Inde et au Bangladesh pour l'intégration de pratiques de construction durables dans les programmes de logement social	PNUE	375,0	–	–
AY Promouvoir le respect de la légalité et la gouvernance au sein du système de justice pénale du Libéria	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	361,0	–	–
<b>Total</b>		<b>27 651,3</b>	<b>2 706,2</b>	<b>10</b>

*Abréviations* : CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; UNODC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

<sup>a</sup> Des crédits ont été alloués à ce projet, mais aucune dépense n'a été opérée.

<sup>b</sup> Un crédit de 4 millions de dollars imputé sur le solde résiduel des tranches 1 à 4 a été ouvert pour les projets AC à AN.

<sup>c</sup> Un crédit de 5 millions de dollars a été ouvert pour les projets AO à AY, conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.